

Zeitschrift: Comptes de l'année ... / Chemins de fer fédéraux
Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses
Band: - (1905)

Artikel: Arrêté fédéral portant approbation du rapport de gestion et des comptes des chemins de fer fédéraux pour l'année 1905
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-676203>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Arrêté fédéral

portant

approbation du rapport de gestion et des comptes des chemins de fer fédéraux pour l'année 1905.

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

de la

CONFÉDÉRATION SUISSE,

Vu le rapport du 4 avril 1906 de la direction générale des chemins de fer fédéraux sur la gestion et les comptes de 1905, et les pièces y annexées ;

Vu le rapport et la proposition du conseil d'administration des chemins de fer fédéraux, du 27 avril 1906 ;

Vu le message du Conseil fédéral, du 11 mai 1906,

arrête :

1. Les comptes de l'année 1905 et le bilan au 31 décembre 1905 de l'administration des chemins de fer fédéraux sont approuvés.

2. Sur le solde actif du compte de profits et pertes, au montant de fr. 651,733. 92, il sera prélevé une somme de 600,000 francs pour amortissement supplémentaire du compte des dépenses à amortir (b. Travaux d'exten-

sion et d'agrandissement de gares) et le reste, par fr. 51,733.92, sera porté à nouveau.

3. La gestion de l'administration des chemins de fer fédéraux pendant l'année 1905 est approuvée.
